

Zeitschrift: Monuments vaudois
Herausgeber: Association Edimento - pour le patrimoine
Band: 10 (2020)

Artikel: Objets et mobilier religieux dans l'ancien bailliage d'Échallens : un patrimoine unique
Autor: Raemy-Berthod, Catherine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1053343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Objets et mobilier religieux dans l'ancien bailliage d'Échallens : un patrimoine unique

Catherine Raemy-Berthod

Au cœur du district du Gros-de-Vaud, constitué en 2008, Échallens est le siège historique d'une seigneurie médiévale à laquelle les guerres de Bourgogne ont offert un destin singulier. Fief des Chalon, alliés de Charles le Téméraire vaincu, la seigneurie est devenue avec Orbe, en 1484, la propriété indivise des Villes de Berne et de Fribourg. L'administration de ces terres ne semble pas avoir posé de problème jusqu'en 1528, lorsque Berne, adoptant la foi réformée, n'a plus partagé la religion de ses sujets et du coseigneur du bailliage. L'organisation d'un vote sur l'appartenance confessionnelle, le « Plus »¹, dont le résultat est systématiquement favorable aux protestants, permet de supprimer le culte catholique dans les paroisses d'Oulens (1553), de Goumoëns-la-Ville et de Mex (1575), puis dans celles de Poliez-le-Grand et de Penthéraz (1619).

Les « papistes » parviennent à se maintenir dans dix communes réparties entre les trois paroisses dorénavant « mixtes » d'Assens (Assens, Bioley-Orjulaz, Bretigny-Saint-Barthélemy, Étagnières, Malapalud), de Bottens (Bottens, Poliez-le-Grand², Poliez-Pittet) et d'Échallens (Échallens, Villars-le-Terroir). Les rapports de force varient beaucoup entre Poliez-le-Grand, où les réformés représentent 80 % de la population et Villars-le-Terroir où le pasteur renâcle, en 1759, à aller prêcher « aux bancs et aux murailles »³. À Échallens, Bioley-Orjulaz et Étagnières, les tenants de la Réforme sont légèrement majoritaires, à Bottens, à peine minoritaires, à Assens, Poliez-Pittet et Saint-Barthélemy, ils ne forment qu'un tiers de

la population, tandis que Malapalud ne compte aucun protestant⁴.

L'existence d'un îlot catholique au milieu d'un territoire vaudois tout acquis à la Réforme a produit, durant l'Ancien Régime⁵, un patrimoine unique en son genre. Les plus belles pièces ont pris la lumière en 1982, lors d'une exposition d'art sacré qui en a révélé l'intérêt et les qualités⁶. Cet article propose un survol de ce mobilier et de ces objets religieux, dont la connaissance ne cesse d'être enrichie par les recherches, menées dans les archives et sur le terrain, par la rédaction des Monuments d'art et d'histoire.

LE MOBILIER LIÉ À LA COHABITATION

CONFESSIONNELLE

À l'exclusion de Poliez-Pittet, où l'ancienne chapelle devient la propriété exclusive de la confrérie catholique⁷ du village qui la restaure en 1631⁸, les édifices religieux des paroisses mixtes sont utilisés pour les deux cultes, selon un arrangement, appelé *simultaneum*, qui fixe les horaires des célébrations et détermine l'organisation de l'espace partagé⁹. Sauf à Étagnières et Villars-le-Terroir où elle s'est maintenue jusqu'à nos jours, cette solution est abandonnée au cours du XIX^e siècle grâce à la construction de nouvelles

1 L'église de Villars-le-Terroir avant les transformations de 1908 : les deux chaires de chaque côté du chœur fermé par une grille de bois (ACV, AMH A 181/1, A 13582).



églises¹⁰. Avec la généralisation de la liberté de culte, la région d'Échallens ne forme désormais plus une exception confessionnelle, mais elle se distingue par un nombre élevé de clochers.

La coexistence a suscité un aménagement particulier des églises, avec un chœur réservé aux catholiques et une nef occupée à tour de rôle par les deux confessions (fig. 1). Elle a aussi influencé l'architecture lors des reconstructions, avec le maintien d'un chœur profond (une travée droite et un chevet polygonal), inutile pour les réformés, mais doublement nécessaire aux catholiques, comme sanctuaire pour accueillir l'autel et comme refuge pour tous les objets de dévotion qui ne trouvent plus leur place dans la nef¹¹.

LA GRILLE DE CHŒUR

Une clôture, sous forme de grille de fer ou de bois, est placée entre le chœur et la nef à Assens, Bottens, Échallens, Étagnières et Villars-le-Terroir. Ce dispositif, rare dans une église paroissiale et généralement réservé à des collégiales (Romont, Estavayer, etc.) ou à des cathédrales (Fribourg), sert ici à protéger l'autel et le tabernacle des profanations et des vols. Un rideau, comme celui demandé à leurs Excellences de Berne et de Fribourg pour Bottens en 1745¹², permet de cacher l'autel et ses ornements et de ménager la sensibilité iconoclaste des réformés.



2 Grille de chœur de la chapelle d'Étagnières (Documentation MAH-PBC, photo Bron).



3 L'ancienne église Saint-Germain d'Assens a conservé les traces du simultaneum avec les deux chaires et la grille de chœur (Documentation MAH-PBC).

Seule la grille en métal d'Assens (qui remplace un treillis en bois mentionné au XVII^e siècle) et celle d'Étagnières sont encore en place. Beaux ouvrages de ferronnerie, elles sont probablement d'importation fribourgeoise. Celle d'Assens, qui porte la date de 1696 sur la serrure, montre un décor composé de gros rouleaux spiralés agrémentés de feuilles d'eau et de tulipes. Un peu plus tardive, la grille d'Étagnières (**fig. 2**) est aussi de conception plus variée avec vrilles, flammes, rosaces, volutes et un chrisme central entouré de rinceaux.

Les grilles en bois ont malheureusement toutes disparu. Installée entre 1727 et 1733, celle d'Échallens a été supprimée en 1866 lorsque les catholiques deviennent seuls propriétaires de l'église¹³. À Villars-le-Terroir (**fig. 1**), la cloison, probablement élevée en 1724, a été maintenue jusqu'à la transformation de l'édifice en 1908. Selon Frédéric Dubois, en visite sur place pour l'archéologue cantonal Albert Naef, «cette grille qui est en gros bois tourné a beaucoup de cachet, c'est un travail du pays, elle est tout à fait semblable à celle de Bottens»¹⁴. Cette dernière, probablement placée après 1711, réparée en 1758 par le maître-charpentier Joseph Grognez de Poliez-Pittet, a pour sa part été ôtée en 1938-1941¹⁵. Les auteurs de ces ouvrages de menuiserie doivent encore être identifiés. Il sera intéressant de vérifier à quel point le critère confessionnel importe dans le choix d'un artisan de proximité.

LES DEUX CHAIRES

Aujourd'hui, seules les églises d'Assens (**fig. 3**) et de Villars-le-Terroir abritent encore deux chaires à prêcher, un agencement qui existait également à Bottens et Échallens. Selon le concordat de 1725 qui fixe l'aménagement de la nouvelle église mixte d'Échallens, étendu ensuite aux autres églises à *simultaneum*, la chaire catholique, selon la tradition romaine, est placée à gauche de la nef, du côté où l'Évangile est lu, avec les fonts baptismaux déplacés du fond de l'édifice, tandis que la chaire réformée, avec la table de communion, est installée à droite du chœur¹⁶.

Il s'agit partout de chaires en bois, à cuves polygonales, qui ont perdu dans la deuxième moitié du XX^e siècle dorsaux et abat-voix. Les chaires réformées sont modestes, suspendues, avec des panneaux rectangulaires sans décor à Assens et Bottens (1766), frappés d'un losange pour l'ancienne chaire de Villars-le-Terroir (1780)¹⁷. Le mobilier catholique est plus élaboré, mais reste sobre. La Conférence de Morat, qui se réunit tous les deux ans pour régler les problèmes survenus dans les bailliages communs, interdit en 1729 les «images» sur la chaire de Bottens¹⁸. Démontée entre 1938 et 1941, elle se caractérisait néanmoins par de petites rosaces¹⁹. La chaire d'Assens (1727) ne comporte pas non plus de figures d'évangélistes ou de saints, mais se distingue par un imposant pied octogonal à ressauts et le décor marqueté de sa cuve. À Villars-le-Terroir, la chaire catholique, «un joli travail du XVII^e siècle»²⁰, se différencie nettement de son pendant réformé, ce qui n'est plus le cas des chaires jumelles néobaroques qui les ont remplacées.

LES CLOCHES «ŒCUMÉNIQUES»

Les cloches provoquent de nombreux conflits : les protestants les sonnent le Vendredi saint, les catholiques pour annoncer le mauvais temps, etc.²¹ Et comme c'est la bourse communale qui paie le marguillier, le mécontentement entre les deux confessions est réciproque. Plusieurs témoignages indiquent qu'au moment de sonner, la corde manque, le battant est enlevé... À Poliez-Pittet, les tensions sont amplifiées, car l'église n'appartient qu'aux catholiques, tandis que la cloche est à tous. En 1739, lorsqu'elle chute et se fend lors de l'enterrement d'un réformé, sa famille soupçonne ceux qui ont la clef « d'avoir ajusté la cloche de façon à la faire tomber »²². Après dix années de litige, en 1749, la Conférence de Morat impose le déplacement de la cloche refondue sur un beffroi provisoire en charpente. Une tour en maçonnerie, le Turllet, le remplace en 1780 avec une nouvelle cloche. Plusieurs fois refondue, celle-ci adopte en 1807 une iconographie inédite qui contente les deux communautés : les quatre évangélistes pour les réformés, la Vierge à l'enfant et la Crucifixion pour les catholiques (**fig. 5**)²³. D'autres cloches coulées durant le régime du *simultaneum*, moins résolument « œcuméniques », montrent cependant un décor neutre sur le plan confessionnel : des armoiries à Étagnières (1670), des figures religieuses et des versets bibliques à Villars-le-Terroir (1851)²⁴.

LE MOBILIER ET LES OBJETS DU CULTE CATHOLIQUE

Le mobilier et les images liés au culte catholique sont progressivement évacués de la nef des églises mixtes à partir de la fin du XVII^e siècle et définitivement bannis dès le deuxième quart du XVIII^e siècle²⁵. Dès 1678, les « deux statues rongées par les vers », fort anciennes, l'une qui n'a plus qu'un buste, l'autre au visage défiguré, ne sont plus tolérées dans la chapelle de Saint-Barthélemy²⁶. À Échallens en 1725, il est convenu que les images et les statues seront confinées dans le chœur. Les fonts baptismaux et les bénitiers restés dans la nef auront des couvercles en bois et seront fermés à clef²⁷. Deux ans plus tard, le curé d'Assens « doit transporter dans le chœur non seulement le petit autel qui est au coin où il veut placer la chaire, et les sculptures, ou figures de saints, qui sont dessus cet autel », mais il est également contraint de purger « la nef du temple de tous ornements, sculptures et images pour les placer dans le chœur, excepté le crucifix sur l'arcade du chœur, où il devra mettre un rideau »²⁸. Durant l'Ancien Régime, le manque d'espace et les faibles ressources réduisent les opportunités d'enrichir les sanctuaires. C'est la construction de vastes



4 Détail du retable d'Assens avec la figure de saint Germain et l'une des portes figurant l'Annonciation, début XVIII^e siècle (Documentation MAH-PBC, photo Rémy Gindroz).

églises catholiques au cours du XIX^e siècle qui permet l'arrivée de nouveaux autels, de tableaux monumentaux, de statues grandeur nature en bois, en marbre ou en plâtre, de stations de chemin de croix, mais aussi de confessionnaux ou de stalles, tout un mobilier difficile à loger dans le chœur des églises mixtes...

LES AUTELS, TABLEAUX ET STATUES

Il ne reste souvent que des statues éparses ou des tableaux isolés des autels baroques mentionnés aux XVII^e et XVIII^e siècles. Du maître-autel en bois peint en faux marbre de Villars-le-Terroir, installé en 1726, restauré en 1823-1825 et démantelé en 1908, ne subsiste que la belle figure sculptée de saint Nicolas de Myre²⁹. De celui de Bottens, avec son retable à trois corps, son tabernacle coiffé d'un bulbe et son tombeau galbé, ne nous est parvenu que le grand tableau du Rosaire daté 1688, qui en était l'ornement principal (**fig. 6**). Œuvre d'un peintre fribourgeois connu par ses initiales (BB)³⁰, il témoigne de la popularité



4 Crucifixion et Évangélistes sur la cloche de 1807 du Turllet de Poliez-Pittet (Documentation MAH-PBC, photo Rémy Gindroz).

5 Vierge du Rosaire avec les saints Dominique, Catherine de Sienne, Étienne et Claude; tableau de 1688 provenant du maître-autel de l'ancienne église mixte de Bottens (Documentation MAH-PBC, photo Claude Bornand).

7 Calice d'Étagnières de l'orfèvre fribourgeois Johann Nüwenmeister, 1654 (Documentation MAH-PBC).

de la récitation du rosaire ou du chapelet, une dévotion qui se propage après le Concile de Trente et entraîne, à Échallens et à Bottens, la création d'une confrérie dédiée à cet exercice de piété dès le milieu du XVII^e siècle.

Le retable d'Assens, pièce maîtresse de la sculpture baroque dans le Pays de Vaud, avec la belle Annonciation sur les portes latérales, est encore en place. Bien connu, il a fait l'objet d'une publication après une restauration attentive basée sur une recherche pluridisciplinaire³¹. Un temps attribué à Jean-François Reyff ou à son atelier³², il est désormais plutôt relié à un autre sculpteur fribourgeois, Pierre Ardieu, de Bulle, avec la collaboration de Carl Froelicher et de l'atelier du peintre Gottfried Bräutigam³³; sa datation a été repoussée au début du XVIII^e siècle, vers 1720. La chapelle d'Étagnières abrite aussi un petit retable baroque, dans lequel on a reconnu la main de Jean-François Reyff. Il s'agit peut-être de l'autel livré à Assens en 1647, déménagé dans la chapelle après 1669, ou vers 1727³⁴. La niche centrale abrite une Vierge des sept douleurs qui a été l'objet d'une vénération particulière dans la région.

Le tableau de la Crucifixion placé au-dessus de la grille de la chapelle d'Étagnières est le dernier témoignage d'une tradition bien établie, celle des crucifix suspendus à

l'entrée du chœur, que l'on observait à Assens, Bottens et Échallens, et dont on a perdu la trace, à moins qu'un grand crucifix conservé à Poliez-Pittet, que son style rend difficile à dater, soit l'un d'eux³⁵.

LA VAISSELLE ET LES OBJETS LITURGIQUES

La vaisselle liturgique, payée par la bourse commune, a été utilisée conjointement pour les deux cultes un certain temps, mais cette pratique, jugée inconvenante, cesse au cours du XVII^e siècle: les confréries réformées ont leurs propres coupes de communion pour la cène (Assens au début et Bottens à la fin du XVII^e siècle), les confréries catholiques leur calice pour la messe. Au milieu du XVII^e siècle, Bottens dispose d'un calice qui porte le poinçon de Nicolas Raemy. Villars-le-Terroir en possède même deux, dont un au moins offert par la Ville de Fribourg, comme c'est le cas pour celui d'Étagnières (1654), confectionné par l'orfèvre fribourgeois Johann Nüwenmeister³⁶ (fig. 7). Ces récipients ne montrent aucun décor, ou alors de simples ornements, contrairement aux calices de la première moitié du XIX^e siècle qui présentent des figures, des scènes relatives à la Passion du Christ et des symboles eucharistiques (Assens, Saint-Barthélemy). Un seul ciboire



8 *Ostensoir de Bottens de l'orfèvre fribourgeois François Antoine Fasel, milieu du XVIII^e siècle (Documentation MAH-PBC).*

9 *Buste-reliquaire d'Assens figurant un roi couronné, fin XVII^e-début XVIII^e siècle (Documentation MAH-PBC, photo Rémy Gindroz).*



ancien nous est parvenu, qui est d'ailleurs peut-être un calice transformé, celui de Bottens qui porte le poinçon du Fribourgeois Jean Landerset (1628-1702). Alors que les pièces d'orfèvrerie de l'Ancien Régime sont fribourgeoises ou germaniques, les ciboires du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle sont de confection française, souvent lyonnaise, tout comme les nombreux calices néogothiques.

À partir de la Contre-Réforme, chaque église paroissiale se doit de posséder un ostensorio, qui sert de réceptacle à l'hostie consacrée. Porté solennellement en procession à la Fête-Dieu, il joue un rôle central dans les nouvelles dévotions eucharistiques. En 1664 et 1669, lors de ses visites, l'évêque exige des paroissiens de Bottens qu'ils se procurent une « monstrance »³⁷. Cet ordre n'a probablement été exécuté qu'un siècle plus tard, puisque la paroisse conserve un bel ostensorio en forme de soleil, en argent doré rehaussé de pierres de couleur (**fig. 8**), exécuté par le Fribourgeois François Antoine Fasel (1741-1793). Assens, Échallens et Villars-le-Terroir disposent également d'un ostensorio au XVIII^e siècle, provenant d'Augsbourg pour les deux premiers, attribué à l'atelier Müller de Fribourg pour le dernier³⁸. Ces pièces de grande valeur sont vraisemblablement offertes par des bienfaiteurs issus du patriciat fribourgeois. D'autres monstrances eucharistiques sont acquises dans la

première moitié du XIX^e siècle (Assens, Bottens, Saint-Barthélemy, Poliez-Pittet); de style Restauration, elles sont souvent en laiton doré.

Les paroisses ont conservé de nombreux reliquaires. À la fin du XVII^e siècle ou au début du XVIII^e siècle, ils prennent la forme d'un coffret en bois surmonté du buste d'un saint, comme à Assens³⁹ (**fig. 9**) ou à Bottens, tandis qu'à la fin du XVIII^e siècle, en argent doré, ils adoptent l'apparence d'un ostensorio, de style rocaille, tel l'un des reliquaires de Bottens ou celui de Villars-le-Terroir attribué à l'atelier Müller de Fribourg⁴⁰. Les sacristies abritent encore bien d'autres objets pour le culte : des chandeliers en métal ou en bois peint, comme les deux paires offertes par la famille de Gottrau à l'église d'Assens au début du XVIII^e siècle⁴¹, ou des encensoirs, dont Assens et Échallens possèdent des exemplaires anciens, etc.



10 Intérieur de l'église catholique d'Assens à la Fête-Dieu avec l'exposition dans la nef de la bannière du Saint-Sacrement, du bâton de saint Germain et de la croix de procession. À droite le dais. Carte postale de la fin du XIX^e - début du XX^e siècle (Documentation MAH-PBC).

LES OBJETS DE PIÉTÉ

De la croix de chemin à la bannière de confrérie, les objets de piété sont nombreux, supports d'une dévotion régulière pour les uns, objet de scandale pour les autres⁴². L'introduction de la Réforme ayant été marquée partout par la destruction des croix, comme à Oulens, à Penthéraz et à Poliez-le-Grand, leur présence dans l'espace public des communes mixtes, signe manifeste du maintien du catholicisme dans la région d'Échallens, est un sujet de discorde. C'est aussi le cas des nombreuses processions, rythmant l'année liturgique catholique, qui traversent à l'occasion des territoires réformés « avec leur étendards au vent et faisant retentir leurs voix »⁴³.

BÂTONS DE PROCESSION, BANNIÈRES, ETC.

La plupart des processions se vivent dans le cadre de la paroisse, comme la Fête-Dieu ou fête du Saint-Sacrement, les Rogations qui quadrillent le territoire paroissial durant trois jours avant l'Ascension pour demander un temps favorable et la bienveillance divine sur le bétail et les futures récoltes, le cortège de la Saint-Marc, celui des Rameaux et d'autres encore. Les différentes fêtes patronales sont, par contre, une occasion de rassemblement pour tous les catholiques du bailliage, particulièrement la Saint-Jean à Échallens qui prend un faste particulier, en tout cas dès le XVIII^e siècle, pour devenir une fête d'action de grâce pour la conservation de la foi romaine dans le pays.

Ces manifestations, dont l'ordre est soigneusement réglé, donnent parfois matière à des conflits de prééminence⁴⁴. Derrière la croix de procession, chaque confrérie



11 Bâton de procession de Bottens figurant saint Claude, XVII^e siècle (Documentation MAH-PBC).

villageoise défile avec ses bannières et l'effigie de son saint patron sous la forme d'une torchère ou d'une statue. Selon les occasions, on promène une statue de la Vierge, mais aussi les gonfanons des confréries pieuses du Rosaire ou du Saint-Sacrement.

Le bâton dit « de procession », les bannières et la croix sont exposés toute l'année dans le chœur des églises mixtes puis dans la nef des églises catholiques (fig. 10). Le privilège de les porter lors des fêtes et des processions est chaque année mis aux enchères. Les bâtons de procession de Bioley-Orjulaz, Étagnières et Saint-Barthélemy, mentionnés à la fin du XVI^e siècle, ont disparu⁴⁵. Par contre, il reste ceux d'Assens, de Bottens, de Poliez-Pittet et de Villars-le-Terroir (fig. 11), dont la fabrication s'échelonne du début du XVIII^e siècle au début du XIX^e siècle⁴⁶. De qualité et de style variés, ils sont construits sur le modèle des torchères fribourgeoises. La statuette du saint titulaire, placée sous un dais, est entourée de volutes, d'ailerons ou de colonnettes ainsi que de supports pour les cierges, sauf l'exemplaire d'Échallens, d'un autre type.

Les bannières, autrefois nombreuses, proviennent de Fribourg, comme celles livrées à Assens par François-Augustin Reyff en 1649⁴⁷ ou à Poliez-Pittet en 1821⁴⁸. Mais les étendards conservés ne remontent pas au-delà de la deuxième moitié du XIX^e siècle, car leur fragilité les expose à un remplacement régulier (fig. 12). C'est aussi le cas des dais et des lanternes de procession (Assens, Étagnières, Poliez-Pittet), parfois difficiles à dater (fig. 13).

LES CROIX

Une liste des sujets litigieux établie vers 1720 indique que, non seulement, on voit de petites croix sur les fosses des morts à Assens et à Bottens, une provocation pour les réformés qui enterrent leurs défunts sans cérémonie et sans indications sur les tombes, mais aussi « une grande croix derrière l'église »⁴⁹ de Bottens.

Ces croix monumentales en bois, qui se dressent au centre des villages et au bord des grands chemins, sont l'objet d'une dévotion quotidienne et jouent un rôle important lors des processions des Rogations. Les tensions se multiplient dans la première moitié du XVIII^e siècle lorsqu'il faut les remplacer, le bois étant coupé dans les forêts communales sans que les protestants ne soient indemnisés⁵⁰. Les catholiques de Saint-Barthélemy, qui n'ont pas pu fournir, en 1729, la preuve qu'elles étaient à charge de la commune depuis des temps immémoriaux, dressent à leurs frais les deux premières croix de pierre en 1735⁵¹ (fig. 14). En 1747, après un conflit survenu à Échallens, la Conférence de Morat décide que « les croix seraient dorénavant en pierre pour éviter les difficultés et épargner les bois »⁵², mais qu'elles resteront à la charge de tous, un ordre étendu aux autres communes dès 1751, comme l'atteste la croix du Carro à Bottens datée 1765.



12 Bannière de la confrérie catholique de Poliez-Pittet montrant saint Étienne. L'autre côté représente Marie-Madeleine, 1916 (Documentation MAH-PBC, photo Rémy Gindroz).



13 Lanterne de procession de Poliez-Pittet, début du XX^e siècle (Documentation MAH-PBC, photo Rémy Gindroz).



En réalité, la plupart du temps, les croix sont en fer forgé et seul le socle est en pierre dure, grès ou plus tard granit, parfois trapu et sommairement taillé, d'autres fois plus soigné, élancé, souvent décoré de losanges. De la quarantaine de croix encore existantes, la majorité a été érigée au XIX^e siècle et présente des motifs simples, qui varient selon la localisation⁵³. Au XVIII^e siècle, on constate que le travail du fer est plus élaboré, comme l'attestent certaines des croix d'Échallens, la Belle Croix de Villars-le-Terrois (1770) exécutée par Georges Noël, maréchal ferrant de Vuissens dans la Broye fribourgeoise (**fig. 15**) et la croix de Bottens datée 1788, où les instruments de la Passion se mélangent aux fleurs de lys, rosaces et autres volutes (**fig. 16**).

UN PATRIMOINE EN DANGER

À la liste des pertes égrénées ci-dessus – autels démantelés, grilles démontées, chaires remplacées ou amputées –, il faut joindre divers objets de culte déplacés, disparus (dérobés?) ou tout bonnement détruits depuis une septantaine d'années. La faute à un « appauvrissement du sens du patrimoine et de la tradition culturelle »⁵⁴ observable dès le milieu du XX^e siècle, auquel s'est ajouté l'impact de la réforme liturgique du concile Vatican II sur les lieux de culte. Dans la région, les églises catholiques, à l'exception de celle de Poliez-Pittet, ont été vidées d'une grande partie de leur mobilier et privées de leur décor, une opération souvent fatale à l'apport néomédiéval. Reliquaires et objets de dévotion liés à des pratiques religieuses devenues obsolètes ont été remisés à la sacristie ou au galetas, tandis qu'on se débarrassait des pièces jugées sans valeur artistique comme les anciens vêtements liturgiques, les canons et les chandeliers d'autel, le matériel de procession, etc.

Grâce à l'inventaire dressé par la Fédération des paroisses catholiques du canton de Vaud entre 1985 et 1995⁵⁵, les trésors d'église conservés ont été identifiés. Mais aujourd'hui, à l'heure des regroupements paroissiaux, avec la chute de la pratique religieuse, les ressources manquent pour garantir la conservation de cet héritage. La rédaction des Monuments d'art et d'histoire, qui s'attache à documenter et à étudier les objets dont il a été question dans cet article, espère contribuer à leur sauvegarde et à la mise en valeur d'un patrimoine unique.

14 Croix de pierre datée 1735 à Saint-Barthélemy

15 Belle Croix de Villars-le-Terroir, 1770

16 Détail de la croix de Bottens de 1788 (Documentation MAH-PBC, photo Rémy Gindroz)

NOTES

¹ Si la majorité de la population optait pour la foi réformée, la religion catholique était supprimée, par contre une majorité pour la foi romaine permettait aux protestants de se maintenir. Cf. Emmanuel Émilien DUPRAZ, « Introduction de la Réforme par le “Plus” dans le bailliage d’Orbe-Échallens », in *Revue d’histoire ecclésiastique suisse* 9, 1915, pp. 1-22, 99-118, 192-203, 268-288; 10, 1916, pp. 50-73, 102-118, 209-223.

² *Ibid.*, p. 209-223. Selon un accord intervenu en 1620, les catholiques de Poliez-le-Grand et de Penthéraz pouvaient continuer à suivre la messe dans une autre paroisse, mais à Penthéraz ils n’ont pas réussi à se maintenir au-delà du premier quart du XVIII^e siècle.

³ ACV, Be 1/5, Onglets baillivaux, f^o 1003, lettre du pasteur Calame, 13 juin 1759.

⁴ Pour les chiffres voir le tableau publié par Patrick-Ronald MONBARON, « Au cœur du bailliage commun d’Échallens-Orbe: Le Buron, un mas lausannois bien dans ses bornes », in *Paysages découverts* 1, 1989, p. 165.

⁵ La mise en pratique progressive de la liberté de culte, dès 1798, permet la construction d’églises catholiques dans plusieurs villes vaudaises à partir des années 1830. Cf. Paul BISSEGGER, *Le Moyen Âge romantique au Pays de Vaud: 1825-1850. Premier épanouissement d’une architecture néo-médiévale*, Lausanne 1985 (BHV 79), pp. 87-146.

⁶ Exposition accompagnée d’un ouvrage de référence: *Trésors d’art religieux en Pays de Vaud*, cat. exp., Lausanne, Musée historique de l’Ancien-Évêché, 1982.

⁷ Dans les communes mixtes, les deux communautés s’organisent en confrérie pour gérer les biens et les affaires religieuses, s’occuper de l’école et de l’assistance.

⁸ Catherine RAEMY-BERTHOD, *Église catholique de Poliez-Pittet*, Lausanne 2018.

⁹ Christian GROSSE, « Coexister après la Réforme: *simultaneum* et négociation des frontières confessionnelles dans le bailliage d’Orbe-Échallens (XVI^e-XVIII^e siècle) », in Simon BUTTICAZ & Christian GROSSE (dir.), *Unité et diversité des Réformes. Du XVI^e siècle à nos jours*, Genève 2018, pp. 107-149.

¹⁰ Nouvelle église catholique à Saint-Barthélemy (1801 puis 1863), Assens (1842-1845), Bottens (1843-1848), nouvelle église réformée à Echallens (1865), Bioley-Orjulaz (1903) et Poliez-Pittet (1923), remplacement de l’église mixte d’Echallens par une église catholique (1883 et 1956-1958) et de la chapelle de Poliez-Pittet par une église plus vaste (1911-1914).

¹¹ Marcel GRANDJEAN, *Les temples vaudois. L’architecture réformée dans le Pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne 1988 (BHV 89), pp. 307-312.

¹² ACV, Be 7/4, Pièces diverses relatives au bailliage d’Echallens, Conflits religieux.

¹³ Les Confréries catholique et réformée d’Echallens, *Echallens et ses églises*, Yverdon 1965, p. 90.

¹⁴ ACV, AMH A 181/1, A 13585, rapport de Frédéric Dubois de juillet 1905. Frédéric Dubois, hérauldique, archéologue et ancien bibliothécaire cantonal, est envoyé par Albert Naef à Villars-le-Terroir.

¹⁵ Monique FONTANNAZ, Bottens. *Ancienne église mixte*, dossier historique non publié, Rédaction des Monuments d’art et d’histoire, 1982. Les confréries catholiques de Bottens et Poliez-Pittet ont cédé leurs droits sur l’église en 1904, mais le mobilier (grille, chaire,

maître-autel) a été ôté seulement entre 1938 et 1941. En 1982, la grille se trouvait dans un dépôt à Étagnières.

¹⁶ ACV, Be 1/6, Onglets baillivaux, f^o 604.

¹⁷ ACV, AMH A 181/1, A 13579. Date fournie par le pasteur Augsburg le 16 octobre 1901.

¹⁸ FONTANNAZ 1992 (cf. note 15).

¹⁹ ACV, AMH A 10/1, A 1964.

²⁰ ACV, AMH A 181/1, A 13585.

²¹ GROSSE 2018 (cf. note 9), pp. 128-129.

²² Archives de la paroisse catholique de Poliez-Pittet (APCPP), Cloches 1731-1919, Extrait du registre du château d’Echallens du 20 juillet 1739.

²³ Catherine RAEMY-BERTHOD, *Édifices publics de Poliez-Pittet*, Lausanne 2019.

²⁴ Renseignements tirés de l’inventaire des cloches du district d’Echallens réalisé par Fabienne Hoffmann (documentation MAH-PBC).

²⁵ Une convention signée en 1702 et complétée en 1725 proscrit toute nouveauté dans les paroisses mixtes et garantit le statu quo. Voir Henri VUILLEUMIER, *Histoire de l’Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, vol. 4, *Le déclin du régime bernois*, Lausanne 1933, pp. 328-341 et GROSSE 2018 (cf. note 9), pp. 144-146.

²⁶ Emmanuel Émilien DUPRAZ, « Conflit religieux au XVII^e siècle entre Berne et Fribourg au sujet de la chapelle de Saint-Barthélemy-Bretigny, district d’Echallens », in *Revue d’histoire ecclésiastique suisse* 3, 1909, pp. 175-197. Berne qui avait reconstruit la chapelle en 1573 sur un plan rectangulaire, sans chœur, n’est pas parvenue à supprimer les deux messes fondées, mais a fini par obtenir la disparition des images et des ornements. L’autel catholique a été ensuite placé dans une armoire fermée.

²⁷ Henri GERMOND, « La Confrérie réformée d’Echallens pendant le XVIII^e siècle », in *RHV* 44, 1936, 5, pp. 257-275.

²⁸ ACV, Be 1/11, Onglets baillivaux, f^o 410.

²⁹ Datée de la fin des années 1750 dans *Trésors* 1982 (cf. note 6), p. 302, n^o 324; datée 1726 dans *Le retable d’Assens. Sculpture baroque en pays de Vaud*, cat. exp., Lausanne, Musée historique de l’Ancien-Évêché, 1985, p. 97, n^o 48.

³⁰ *Trésors* 1982 (cf. note 6), pp. 303-304, n^o 325.

³¹ *Retable d’Assens* 1985 (cf. note 29).

³² Gérard PFULG, Jean-François Reyff, *Sculpteur fribourgeois et son atelier*, Fribourg 1950.

³³ Gaëtan CASSINA, « En marge de recherches et publications récentes sur la sculpture baroque entre Jura et Lombardie: du bon usage des sources et de la bibliographie », in *RSAA* 46, 1989, pp. 79-80.

³⁴ *Trésors* 1982 (cf. note 6), p. 300, n^o 322 et Dave LÜTHI, *La chapelle d’Étagnières. Étude historique*, État de Vaud, Service Immeubles Patrimoine et Logistique, 2003.

³⁵ RAEMY-BERTHOD 2018 (cf. note 8).

³⁶ *Trésors* 1982 (cf. note 6), p. 309, n^o 333.

³⁷ ACV, PP 127/24 (Paroisse catholique de Bottens), Acte de visite épiscopale de l’église de Bottens et Poliez-Pittet par Jean-Baptiste Strombino en 1664 et 1669.

- ³⁸ *Trésors* 1982 (cf. note 6), p. 310, n° 334.
- ³⁹ *Retable d'Assens* 1985 (cf. note 29), p. 71, n° 21.
- ⁴⁰ *Trésors* 1982 (cf. note 6), p. 310, n° 335.
- ⁴¹ *Retable d'Assens* 1985 (cf. note 29), p. 57, n° 4. La date n'est pas établie: 1711 ou 1717.
- ⁴² GROSSE 2018 (cf. note 9), pp. 130-131.
- ⁴³ ACV, Be 7/4, vers 1720.
- ⁴⁴ Lors de la fête patronale à Bottens le 6 juin 1730, une bagarre survient car la bannière d'Échallens a volé la première place à celle Assens (ACV, PP 127/3, Chronique rédigée par le curé Blanc de Bottens). Un autre document indique que dans toutes les manifestations, la bannière de Bottens doit précéder celle de Poliez-Pittet (APCPP, Affaires paroissiales, copie d'un mémoire de la confrérie catholique de Bottens, vers 1780).
- ⁴⁵ DUPRAZ 1915-1916 (cf. note 1), p. 199.
- ⁴⁶ *Trésors* 1982 (cf. note 6), pp. 306-307, n°s 326-328; RAEMY-BERTHOD 2018 (cf. note 8).
- ⁴⁷ PFULG 1950 (cf. note 33), p. 49.
- ⁴⁸ APCPP, Livre de la Confrérie catholique de Poliez-Pittet dès 1820.
- ⁴⁹ ACV, Be 7/4, vers 1720.
- ⁵⁰ APCPP, Correspondance et divers, copie d'un argumentaire de la Confrérie de Bottens au sujet des croix, milieu du XVIII^e siècle.
- ⁵¹ Il existait deux croix du même type, l'une des deux détruite par accident en 1945 et remplacée par une croix moderne. Cf. Nuria DELÉTRA-CARRERAS, *Saint-Barthélemy 1139-1801-2001. L'étonnante épopée d'une paroisse*, Saint-Barthélemy 2001, pp. 239-244.
- ⁵² APCPP, Correspondance et divers, extraits des conférences de Morat de 1747 et de 1751, de lettres de 1749.
- ⁵³ L'étude des croix est en cours. Le dépouillement des archives communales devrait permettre de dater et d'attribuer une partie d'entre elles.
- ⁵⁴ Constat de Marcel Grandjean dans *Trésors* 1982 (cf. note 6), p. 296.
- ⁵⁵ Ces inventaires se trouvent dans les paroisses et au siège de la FEDEC à Lausanne.